

## Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 2 juin 1879

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (89r, 90r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri de Hulster, 2 juin 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49893>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 juin 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hulster, Henri de](#)

Lieu de destination Crespin (Nord)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur le sondage de Guise. Sur le règlement du compte de Henri de Hulster que Godin établit à 5 448,20 F.

Support Plusieurs mots du texte de la lettre (folio 90r) sont réécrits par la scriptrice à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.

## Mots-clés

[Critiques](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées [Maurois \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise le 2 Juin 1879

Monsieur Debucoster,

La note contenue dans votre lettre  
du 11<sup>e</sup> mai s'élève à 1.116<sup>10</sup> 30.

Quoi qu'il serait juste de nous demander de me faire compte des temps d'arrêt motivés par l'inconduite de Maurois et que, par conséquent, les frais horariaux cette note joints au prix établi de location des machines que vous y ajoutez, constitueront pour moi des pertes que j'étais loin de prévoir, — en vue d'en règlement amiable, j'accepte le montant des quinzeaines de février et mars ; mais quant à celle d'août, je ne vous dis que sept jours, au lieu de dix que vous me proposez.

Maurois a cessé le travail le 5 juillet, comme je vous l'ai écrit, parce qu'il se refusait à couper sept mètres de tôle qui se trouvaient au fond du fond de sondage le prétendant que sa corde n'était pas assez solide.

Ce n'est que le 11 de même mois, que par nos ordres sans doute il a réussi à propos de faire ce travail pour lequel il a mis un jour et demi. En vain.

comptant sept jours, c'est donc plus que je ne fais. Tout le reste du temps a été employé pour faire notre compte au démontage des machines.

Sur la note de France I. 156, 20  
c'est donc à réduire. — 75,

Sur lesquels nous avons à me faire compte de nos t. de charbon à 24 francs les mille kilog. soit	Reste	I. 081, 20
--	-------	------------

Total	I. 069, 20
Je vous dis, en outre, selon ma lettre du 11 Avril après rectification de votre compte	3. 379, 00

Total	I. 448, 20
-------	------------

Le suis joërt à vous régler cette somme, mais avant tout règlement, il faut nous mettre d'accord. Le compte, tel que je vous l'établis est en complet accord avec nos conventions si je prends à ma charge toutes les déboires et toutes les pertes qui résultent pour moi de la mauvaise exécution dans les travaux par nos employés. Je vous salue bien sincèrement

D. Gobat